

**COMMUNE DE SÉRY LES MÉZIÈRES (02240)**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2026**

Date de la convocation 10/06/2026 L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,  
Date d'affichage 10/06/2026 sous la présidence de Madame Stéphanie GOSSET, Maire.

Nombre de membres **Présents :** Mme Stéphanie GOSSET, M. Christian LESUR, Mme LESUR HUTTEAU Mélodie,  
En exercice : 15 M. Jean- Pierre BOURDON, M. Michel LEGRAND, Mme Jacqueline LALLOZ,  
Présents : 14 Mme Patricia HIDÉ, M. Pascal DURANT, M. Antoine HÉLIN, Mme Valérie THOMAS,  
Absent : 01 Mme Marie-Catherine LEGROS, Mme Coralie MOURAIN, M. Florent FOURNET,  
M. Grégoire RICHARD.

**Absente excusée :** Mme. Anita DUMAS.

**Pouvoir :** Mme. Anita DUMAS donne pouvoir à Mme Stéphanie GOSSET.

**Secrétaire :** M. Michel LEGRAND a été élu secrétaire et en accepte les fonctions.

(Article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**OBJET : DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES D'ACHERY ET DE MAYOT PRESENTEE PAR LA SOCIETE ENERGIE PANIERE DU FORT**

Le Maire présente une demande d'Autorisation Environnementale sur les communes d'Achery et de Mayot pour un parc éolien, constitué de 4 éoliennes et de deux postes de livraison, ce parc sera construit et exploité par la société « WPD Energie Panière du Fort ».

ACHERY et MAYOT : consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur les communes - Société ÉNERGIE PANIÈRE DU FORT

La consultation du public porte sur la demande présentée par la société ÉNERGIE PANIÈRE DU FORT dont le siège social est situé 32-36, rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt (92100) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur sur le territoire des communes d'ACHERY et de MAYOT.

Ce projet de parc éolien est composé de 4 éoliennes d'une puissance nominale de 6 MW, d'une hauteur maximale de 210 mètres, de 2 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés, situés sur les parcelles cadastrales suivantes à Achery : n°ZD 37, ZH 21, ZI 10 et ZE 16 et sur les parcelles cadastrales de la commune de Mayot : ZD 47 et ZE 33.

Cette consultation se déroulera du jeudi 18 juin 2026 au lundi 7 septembre 2026 inclus.

La commune de SERY LES MEZIERES est amenée a donné son avis quant à ce projet. Les documents relatifs à ce projet éolien ont été communiqués à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du dossier, après de larges débats et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, donne un avis favorable audit projet.

Fait et délibéré, en séance, les jour mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait, certifié conforme,

Fait à Séry-Lès-Mézières, le 25 juin 2026.

Le Maire,  
Stéphanie GOSSET

